

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DASES 241 Subvention (15 000 euros) Convention avec l'Association SAFE (15^e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention pluriannuelle avec l'Association SAFE dans le cadre de l'étude des pratiques et prises de risques des injecteurs de drogues par l'analyse des résidus présents dans les seringues usagées ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'Association SAFE, 11, avenue de la Porte de la Plaine (15^{ème}), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'Association SAFE (Simpa 20944– dossier 2019_09553) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, destination 4120006, chapitre fonctionnel 934, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO